

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240408-2024033-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-033

Séance du 08 AVRIL 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 28/03/2024
Convocation affichée et diffusée le : 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2024

Madame Eva SOUZY, conseillère municipale déléguée aux associations, présente les demandes de subvention reçue. Il convient de se prononcer sur les attributions des subventions aux associations.

Compte tenu que certains élus sont membres d'association, la discussion et le vote se font en fonction des associations concernées.

Pour l'Union des Commerçants Monsieur Clément Petit ne prend pas part aux discussions ni au vote.
Approuvé à l'unanimité des votants

Pour la Boules Joyeuses des Bruyères Monsieur Jean Da Costa ne prend pas part aux discussions ni au vote.
Approuvé à l'unanimité des votants

Pour Saint Didier Animation ne prennent pas part aux discussions ni au vote : Richard Gay, Gilles Grossat, Corinne Martin Gajac, Jean da Costa, Christophe Henry, Annie Genevois. Approuvé à l'unanimité des votants.

Sont votées pour 2024 les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024


Publié le

BP 2024

ID : 001-210103479-20240408-2024033-DE

S²LO

ASSOCIATIONS COMMUNALES	18 150,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	- €
AMICALE DE PECHE DU FORMANS	250,00 €
ASSOCIATION TENNIS CLUB DE ST DIDIER	
ASSOCIATION ENTENTE DE CHASSE	250,00 €
ASSOCIATION FORMALIENNE EXPLORATION	250,00 €
ASSOCIATION PASSAGE A L'ACTE	250,00 €
UNION SPORTIVE DU FORMANS (SDF-St Bernard)	250,00 €
ASSOCIATION RENCONTRES ET LOISIRS DU FORMANS	250,00 €
ASSOCIATION LES CAVALIERS DU FORMANS	250,00 €
UNION DES COMMERCANTS	500,00 €
AMICALE DES BOULES JOYEUSES DES BRUYERES	750,00 €
SAINT-DIDIER ANIMATIONS	1 500,00 €
Octobre en formans	250,00 €
Formans country road	250,00 €
ASDCR-ASSOCIATION SAINT DIDIER COMMUNE RURALE	- €
PASAE	500,00 €
ASSOCIATION "L'ILE AUX ENFANTS"	900,00 €
SOU DES ECOLES LAIQUES	500,00 €
ASSOCIATION "L'ILE AUX ENFANTS" CENTRE AERE	11 000,00 €
Fanfare pour la classe annuelle des conscrits	250,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2 224,00 €
CROIX-ROUGE	150,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	150,00 €
Banque alimentaire	150,00 €
COLLEGE JEAN MOULIN	204,00 €
RASED (OCCE-Psychologue scolaire)	260,00 €
SPA LYON SUD EST	- €
Boules joyeuses des bruyères subvention exceptionnelle	
Conteurs de Trévoux	300,00 €
ADMR	200,00 €
Ain Calin de Guess	500,00 €
Saône Vallée Tennis de Table	150,00 €
Union fédérale des combattants de l'Ain	160,00 €
TOTAUX	20 374,00 €
BUDGET	22 124,00 €
Reste à répartir	1 750,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	750,00 €
PASAE	
UNION SPORTIVE DU FORMANS (SDF-St Bernard)	
ASDCR Tranche 2 des travaux	
Amicale de pêche du formans	750,00 €
Transfert compte 022 Dépenses imprévues	
AS de Cœur	

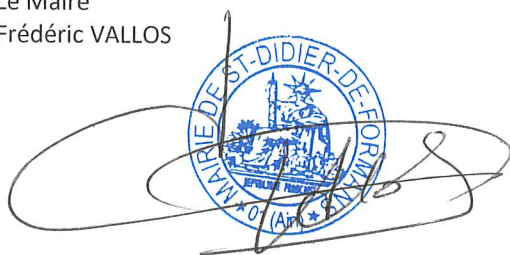
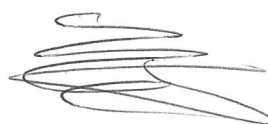
Nouveau Budget	Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reste à répartir	Reçu en préfecture le 12/04/2024
Total Versé	Publié le 
Non distribué vis-à-vis enveloppe globale	ID : 001-210103479-20240408-2024033-DE 0 €

Une copie de la présente délibération sera transmise au Trésorier de la commune

Ainsi fait et délibéré
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

La secrétaire de séance
Eva SOUZY

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 001-210103479-20240408-2024033-DE